

COMMUNE DE MATHAY

Plan Local d'Urbanisme

3. ORIENTATIONS d'AMENAGEMENT

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 06/04/2007

Modification simplifiée approuvée le 11/01/2010

Modification n°1 approuvée le 13/02/2012

Révision allégée n°1 approuvée le 17/05/2022

PLU élaboré par : Cabinet d'Urbanisme et d'Architecture Philippe Regnier

Procédures de modification n°1 et de révision allégée n°1 élaborées par : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Pour connaître la signification des « repères chiffrés » il y a lieu de se reporter au document « illustration graphique » du PADD

Révision allégée n°1 :

Vu pour être annexé
à la délibération du 17 mai 2022

Le Maire,



A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

I - L'AMENAGEMENT DES GRANDES INFRASTRUCTURES

Le traitement de la plaine de Mathay : L'Avenue Charles de Gaule)

La reconquête urbaine de l'Avenue Charles de Gaule (RD 437) s'avère extrêmement nécessaire, notamment depuis la création de l'échangeur de Voujeaucourt qui génère un trafic important. Dès lors, les grands enjeux et objectifs d'aménagement de l'avenue seront :

- **Marquer l'entrée Sud de la Commune**

La plaine de Mathay est aujourd'hui urbanisée anarchiquement. Un tissu hybride de maisons individuelles contribue au mitage et au morcellement de la plaine. De ce fait, l'entrée de Mathay est très confuse et peu perceptible. Le traitement de l'entrée Sud de la commune revêt donc un enjeu important.

Les actions d'aménagement seront donc :

- *Traitement de l'entrée Sud dans la continuité des travaux de mise à 2 voies de la RD 437 avec la réalisation d'un carrefour d'accès au niveau de la rue des Aviateurs, avec îlot central végétalisé, pour accrocher les futures extensions sud et sud-est de la Commune, marquer fortement l'entrée d'agglomération et ralentir les véhicules venant de la plaine, depuis Pont de Roide.*
- *Poursuivre cet aménagement depuis la rue des Aviateurs jusqu'à l'intersection RD 437/RD 438, par la mise en place de trottoirs et de pistes cyclables sur les deux côtés, séparés de la chaussée principale par des aménagements végétalisés, pour rehausser l'environnement et sécuriser les déplacements des divers usagers*

- **Aménager l'avenue en boulevard urbain pour la réintégrer à la commune**

L'Avenue Charles de Gaule tend à s'effiloche en direction de Pont de Roide et n'appartient plus véritablement à la commune. En poursuivant les travaux de mise à 2 voies de la RD 437, réalisés par le Conseil Général, l'aménagement de l'avenue en boulevard urbain permettra de ce fait sa réintégration.

Les grands bénéficiaires seront :

- *L'extension et la greffe du petit centre actif au village*
- *L'amélioration de la sécurité pour les riverains (aménagement de leurs accès) et les usagers (piétons, cyclistes et automobilistes)*
- *La densification et l'unification du tissu urbain, en limitant son effritement*

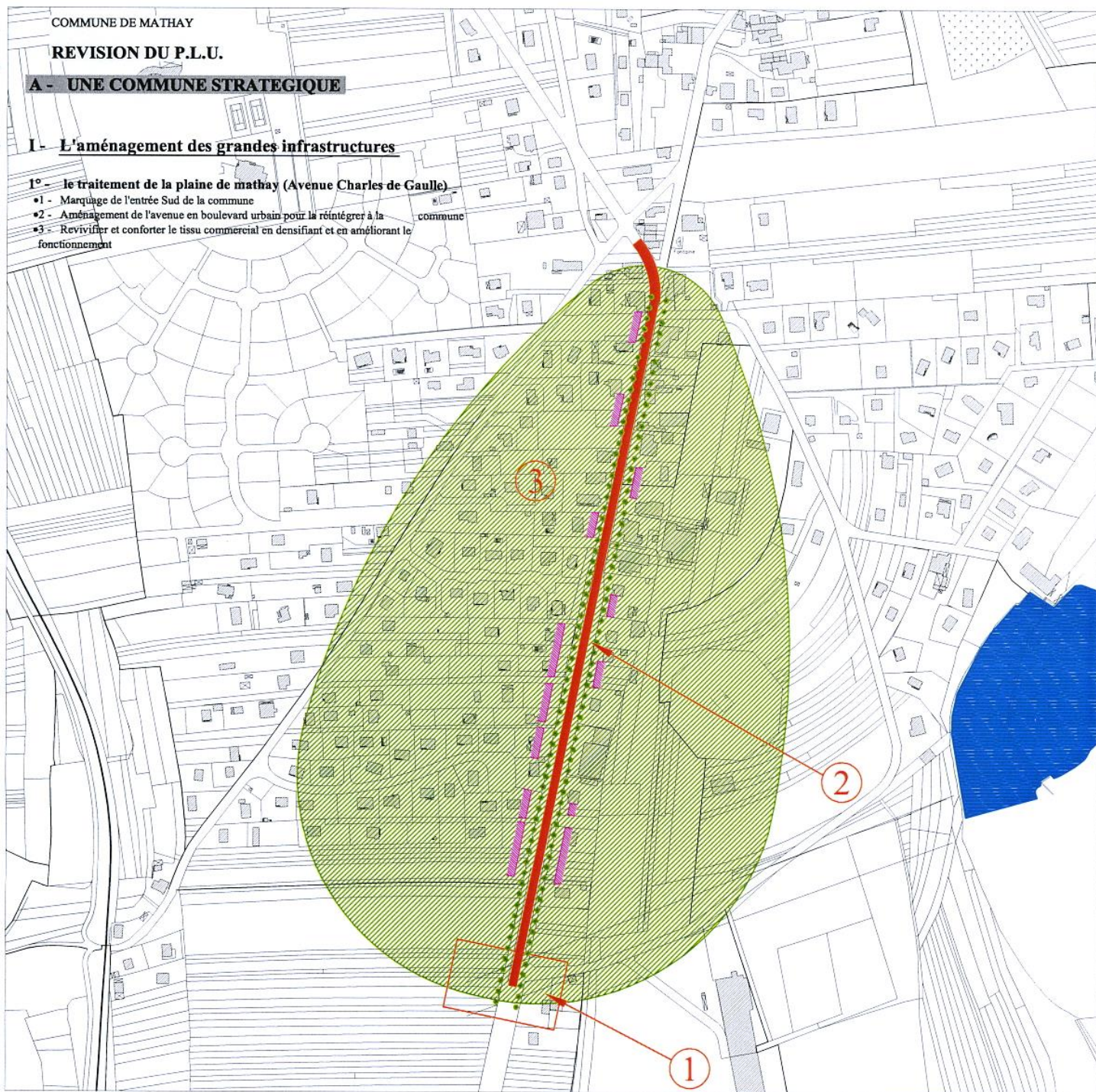
COMMUNE DE MATHAY

REVISION DU P.L.U.

A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

I- L'aménagement des grandes infrastructures

- 1° - le traitement de la plaine de mathay (Avenue Charles de Gaulle)
- 1 - Marquage de l'entrée Sud de la commune
 - 2 - Aménagement de l'avenue en boulevard urbain pour la réintégrer à la commune
 - 3 - Revivifier et conforter le tissu commercial en densifiant et en améliorant le fonctionnement



L'aménagement de la R.D. 438

• Analyse - Diagnostic préalable

La R.D. 438 demeure l'un des 3 axes majeurs de la commune. Elle permet l'accès à Voujeaucourt et Montbéliard, et demeure donc depuis MATHAY l'une des portes de l'agglomération de Montbéliard. Or, son image globale reste aujourd'hui négative. La R.D. 438 est perçue comme une route et non comme une véritable avenue. Elle est composée d'une succession de carrefours dont la sécurité a été améliorée récemment par la pose de feux tricolores. Suite à l'ouverture du nouvel échangeur sur l'A 36, l'augmentation du trafic sur la R.D. a amplifié les problèmes et les handicaps latents.

• L'aménagement de la R.D. 438 : l'accès privilégié à l'autoroute, un enjeu à l'échelle de l'agglomération et du département

Le nouvel échangeur Sud de l'agglomération de Montbéliard a renforcé la position de MATHAY en plaçant la commune comme lieu stratégique d'accès à l'autoroute. Le nouveau diffuseur est extrêmement emprunté dans la mesure où l'autoroute A 36 devient une autoroute urbaine entre Mathay, Voujeaucourt et Belfort. L'accès à cet échangeur situé à l'ouest du village, dessert MATHAY par la R.D. 438, et est devenu l'accès privilégié à l'autoroute pour le Sud de l'agglomération de Montbéliard ainsi que pour toute la vallée du Doubs jusqu'à St Hippolyte, et au-delà, le Haut Doubs.

• La transformation de la R.D. en avenue urbaine afin d'unifier la ville

La R.D. 438 est aujourd'hui fragilisée et ne joue pas son rôle d'axe structurant. Au delà du problème d'accessibilité à l'échangeur Sud du Pays de Montbéliard, sa transformation en avenue est porteuse d'enjeux fondamentaux pour la ville :

- Unification du tissu urbain d'une manière générale
- Traitement sécurisant des accès aux écoles transformés en placette d'échange

• Les grands concepts d'aménagement par séquence distincte

La R.D. 438 sur MATHAY se décompose en 3 séquences distinctes sur lesquelles pourront s'appliquer différents concepts d'aménagement

- 1ère séquence du futur carrefour (Déviation RD 348 / Ex RD 438 devenue communale) jusqu'à la rue de la gare

Son aménagement passera par :

- Le marquage paysager de l'entrée de ville.
 - La réalisation de constructions en alignement de la voirie
 - l'implantation d'une zone à vocation commerciale
 - La réduction et calibrage de l'emprise de la voirie
 - L'aménagement de 2 contre-allées permettant la réalisation d'un trottoir unidirectionnel et de 2 pistes cyclables
 - L'intégration de séparations végétalisées pour atténuer l'impact routier de la voie et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes utilisant les contre-allées
- Des plantations pour rehausser la perception visuelle de cet axe

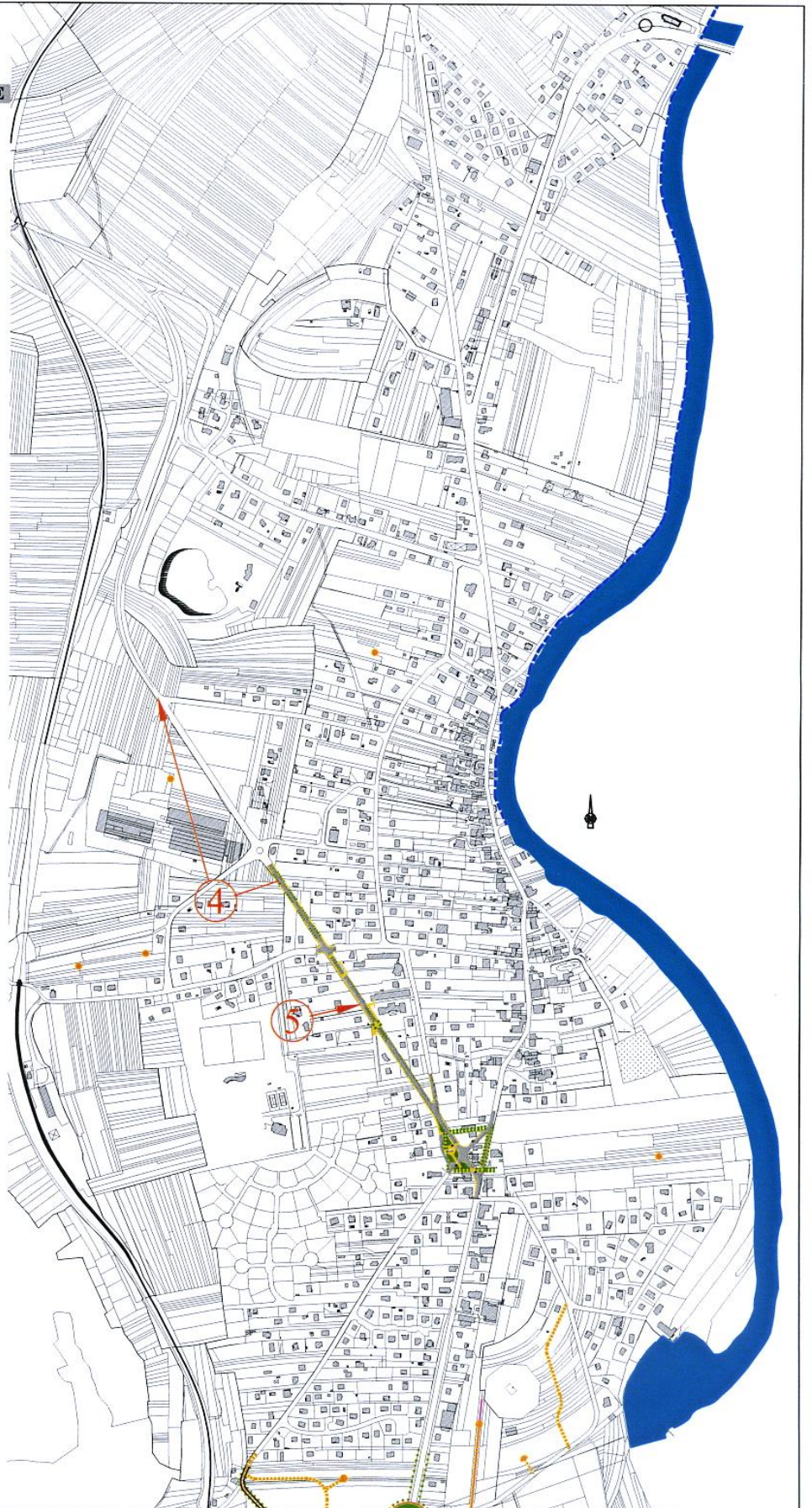
COMMUNE DE MATHAY

REVISION DU P.L.U.

A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

**2° - L'AMENAGEMENT DE
LA RD 438**

- 4 - L'aménagement de la RD 438 : l'accès privilégié à l'autoroute
- 5 - La transformation de la RD en avenue urbaine afin d'unifier la ville



- **2ème séquence de la rue de la gare à l'entrée rue Pergaud**

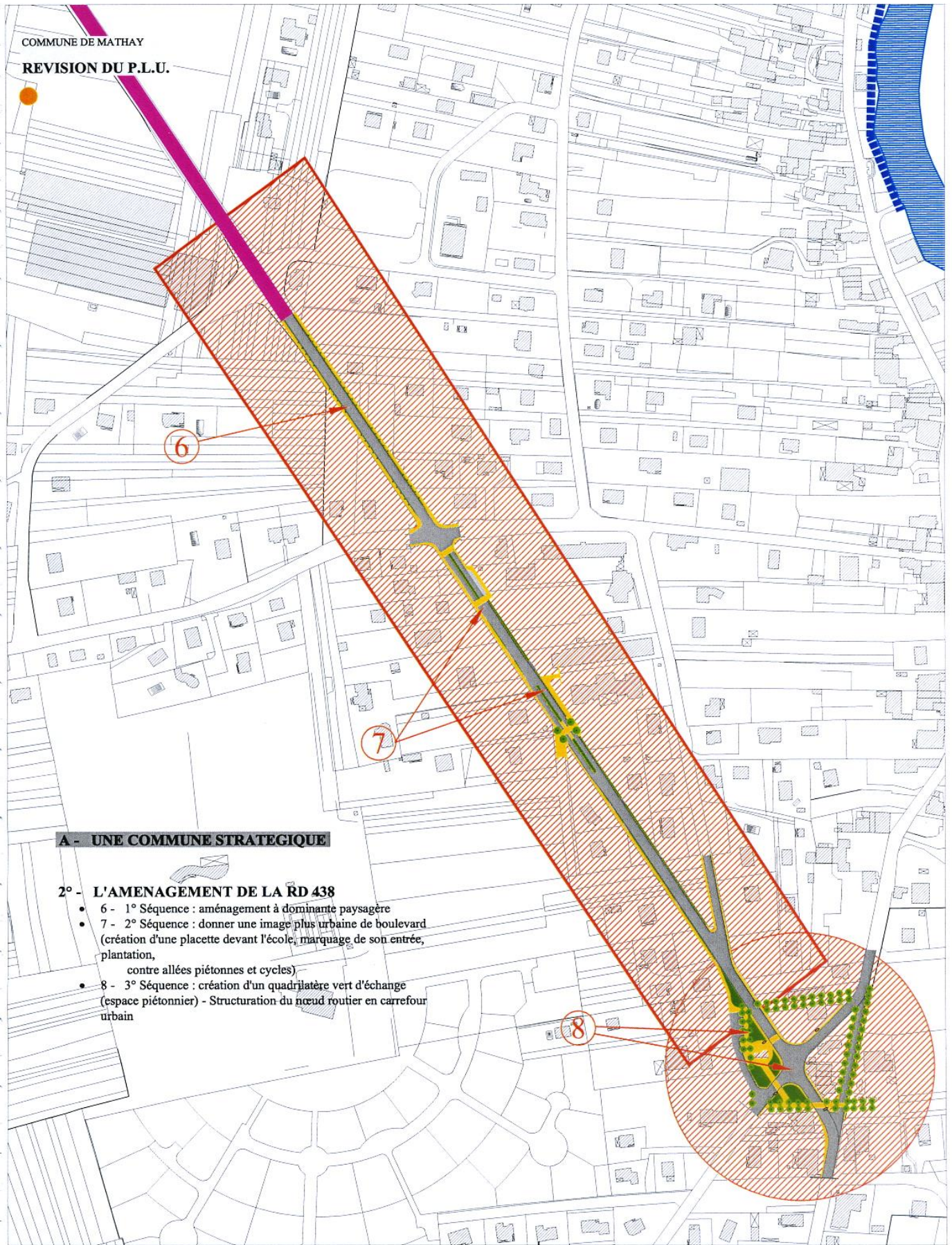
Il s'agira de donner une image plus urbaine et d'améliorer la liaison de l'école aux aménagements et à l'extension Sud Ouest

- *Création d'une placette d'échange entre l'école primaire et la maternelle*
- *En position entre les 2 accès aux écoles, le segment intermédiaire sera traité dans le même esprit que l'entrée avec une seule contre-allée piétonne*
- *Marquage très fort de l'accès à l'école maternelle et de sa zone 30 km/h*

- **3ème séquence : L'intersection de la rue du Maquis avec les RD 437 et 438**

Le projet visera à résorber l'aspect routier des 3 carrefours actuels les uns sur les autres, ainsi qu'à les fluidifier et les sécuriser. L'aménagement d'un quadrilatère vert d'échange sera la structuration de cette nouvelle plaque tournante, en complément de la pose des feux tricolores ...

- *Investissement total de l'espace contigu au noeud routier même sur les parcelles privées actuellement en friche*
- *Pincement des différentes voiries au droit du carrefour*
- *Création d'un quadrilatère d'échange piétonnier et aménagement d'un espace public visant à unifier le centre bourg, avec les quartiers sud et ouest du village.*



A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

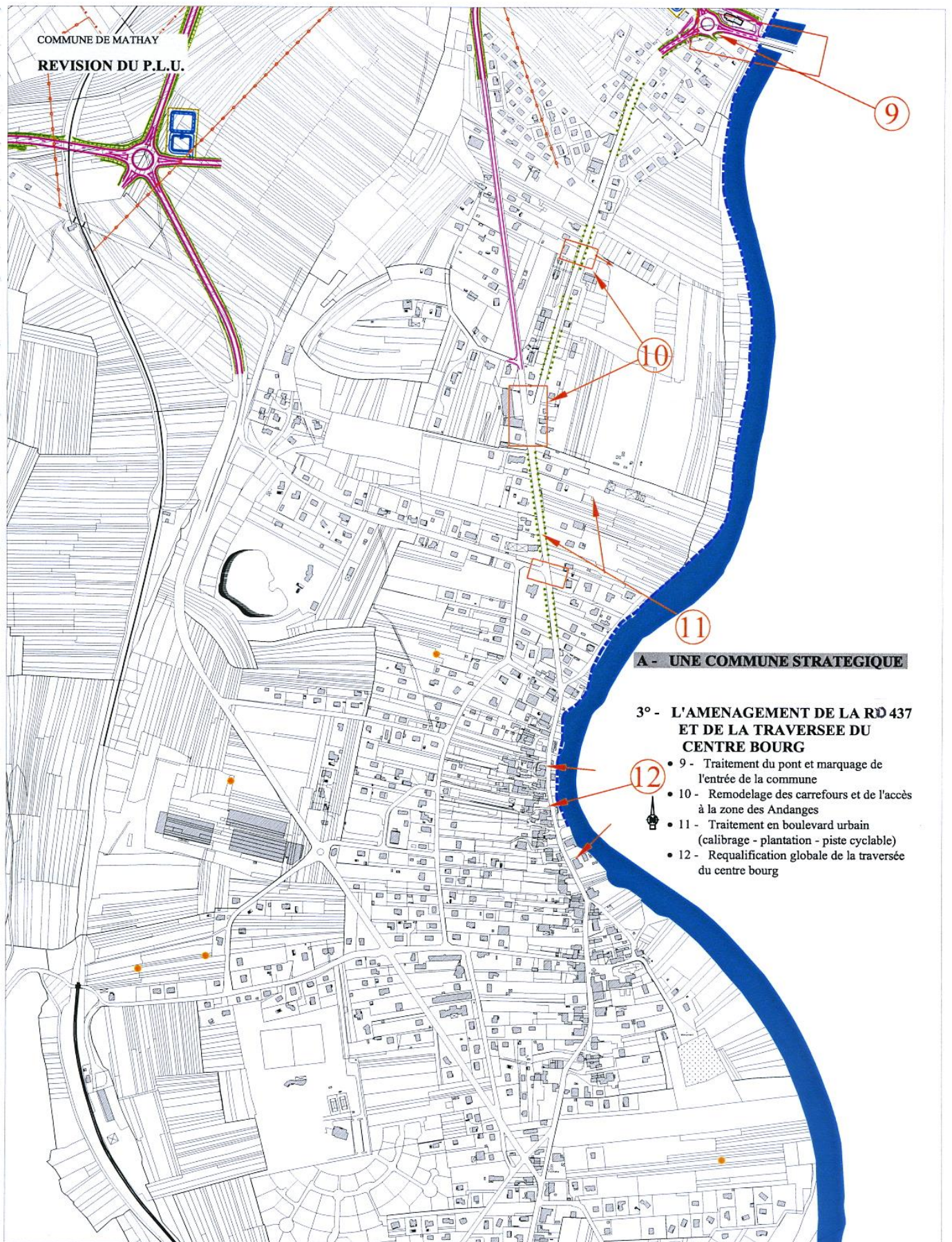
2° - L'AMENAGEMENT DE LA RD 438

- 6 - 1° Séquence : aménagement à dominante paysagère
- 7 - 2° Séquence : donner une image plus urbaine de boulevard (création d'une placette devant l'école, marquage de son entrée, plantation, contre allées piétonnes et cycles)
- 8 - 3° Séquence : création d'un quadrilatère vert d'échange (espace piétonnier) - Structuration du nœud routier en carrefour urbain

L'aménagement de la R.D. 437 et de la traversée du centre bourg

Cet axe majeur demeure la colonne vertébrale du centre ancien. Il se compose de 2 grandes séquences.

- *Une 1° séquence*
De l'entrée de Mandeuire jusqu'aux portes du centre
- *Une 2° séquence*
Correspondant à la traversée du centre bourg étudiée ultérieurement
- ***Les actions d'aménagement concernant la 1° tranche seront :***
 - *Marquer fortement l'entrée Nord de Mathay depuis le pont par un traitement de l'ouvrage et de ses espaces environnants, en complément des futurs travaux liés au shunt et au carrefour d'échange placé à cet endroit.*
 - *Aménager la rue en boulevard urbain : calibrage de la voie, contre allées et pistes cyclables pour assurer l'accroche avec celles prévues par la CAPM, plantations, etc..*
 - *Restructurer l'accès à la zone d'activités des Ansanges pour améliorer sa perception*
 - *Aménager l'ensemble des carrefours et plus particulièrement celui entre la R.D 437 et la R.D. 483.*



A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

**3° - L'AMENAGEMENT DE LA RD 437
ET DE LA TRAVERSEE DU
CENTRE BOURG**

- 9 - Traitement du pont et marquage de l'entrée de la commune
- 10 - Remodelage des carrefours et de l'accès à la zone des Andanges
- 11 - Traitement en boulevard urbain (calibrage - plantation - piste cyclable)
- 12 - Requalification globale de la traversée du centre bourg

II - L'IMPACT DU NOUVEAU DIFFUSEUR DE L'AUTOROUTE, DU FUTUR SHUNT ET DE LA DEVIATION DE LA RD 438 A LONG TERME

Le nouveau diffuseur de l'autoroute place Mathay en position stratégique. Néanmoins l'accès à cet échangeur depuis Mandeuire et Valentigney reste problématique puisqu'il faut passer par le village pour accéder à la R.D. 438 puis à l'échangeur. Le projet de shunt visera donc à créer un accès direct vers l'échangeur pour le Sud de la C.A.P.M.

• Les orientations d'aménagement à l'étude sont :

- *Création d'un premier carrefour permettant d'accéder aux quartiers nord de la Commune par l'ex RD 437, devenue communale.*
- *Création d'un second carrefour où s'accrocheront différentes voies*
 - *l'une venant de la R.D 437 en viaduc depuis Mandeuire et traversant cet ouvrage pour aller vers l'A 36*
 - *l'autre venant de la RD 483 depuis Valentigney*
 - *la troisième venant de Mathay par la Rue de Valentigney (Portion de la RD 483 devenue communale)*
 - *la quatrième enfin permettant de rétablir la liaison avec le chemin de la Prusse*
- *Création d'un troisième carrefour giratoire permettant de récupérer la R.D. 438 et de desservir l'accès vers Pont de Roide et le haut Doubs, ainsi que le parc d'activités des hauts de Mathay, mais aussi d'assurer la continuité du shunt avec un passage sous voie ferrée en direction de l'échangeur et Voujeaucourt via les RD 438 et 53.*

Outre l'intérêt du contournement de Mathay et de l'accès direct à l'autoroute pour le Sud de l'agglomération de Montbéliard pour Valentigney et Mandeuire, le futur shunt desservira le site de développement important pour la commune et surtout pour la C.A.P.M, que sera le parc d'activité des hauts de Mathay.

D'autre part le contournement de Mathay par l'Ouest, avec la future déviation de la RD 438, empruntera un tracé parallèle à la voie ferrée, permettant d'éviter le tissu urbain, avec un raccordement restant à positionner au sud, sur la RD 437 par le biais d'un carrefour. Ainsi le trafic futur de transit se fera en totalité hors du village par les RD 437 et / ou 438, pour rejoindre l'autoroute ou le sud de l'agglomération (Mandeuire et Valentigney), ou encore dans le sens inverse, Pont de Roide et le Haut Doubs.

A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

II - L'impact du nouveau diffuseur de l'autoroute et du futur shunt

13 - Faisceau de l'emplacement du futur shunt



III - LA CREATION DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS EMBLEMATIQUES

La commune souffre aujourd'hui d'un déficit en matière d'espaces publics. Ainsi, 3 espaces pourraient être créés ou requalifiés :

- ***La Place de la Mairie***

Un potentiel important permet de créer une véritable place mettant en scène la mairie aujourd'hui complètement isolée.

Les grands principes d'aménagement pourraient être :

- *Créer le parvis de la mairie mettant en perspective et en scène celle-ci*
- *Réorganiser le stationnement sur un seul site*
- *Aménager un espace ludique sous la forme d'un square de quartier*
- *Prôner une densification urbaine sous la forme de maisons de ville contribuant à structurer la place.*

- ***Les abords de l'école***

Le groupe scolaire mérite des aménagements de sécurité et de mise en valeur. Ainsi, sur le pourtour du groupe, les aménagements intégreront :

- *Le traitement d'espaces d'accès d'attente bus le long de la R.D. 438*
- *Les franchissements de voiries en toute sécurité*
- *Le marquage de l'entrée de l'école*
- *La réorganisation du stationnement*
- *La création de contre allées piétonnes*

- ***L'espace salle des fêtes***

Aujourd'hui isolée, la salle des fêtes est devenue l'un des points forts du plan de composition de l'extension Ouest aujourd'hui réalisée.

Ainsi un vaste espace public de mise en scène sera prévu selon les principes suivants :

- *Donner de l'épaisseur à l'espace en rapport avec le plan de composition de l'extension*
- *Créer un réseau de cheminement en étoile se reliant au bâtiment*
- *Aménager de vastes espaces verts et les structurer par des plantations*

- ***Le quadrilatère vert d'échange***

Autour du carrefour entre RD 437, RD 438 et la rue du Maquis subsistent des espaces délaissés. L'aménagement de ce nœud routier devrait intégrer ces espaces afin de réaliser un véritable espace public autour du concept de quadrilatère vert d'échange favorisant les flux piétons et les liaisons inter quartiers.

B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE

III - La création de nouveaux espaces publics emblématiques

1° - LA PLACE DE LA MAIRIE

- 27 - Création de la place de la mairie et son parvis
- 28 - Square paysager intégré à la place
- 29 - Densification urbaine pour structurer et tenir la place



B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE

III - La création de nouveaux espaces publics emblématiques

2° - LES ABORDS DE L'ECOLE

- 30 - Place à aménager
- 31 - Aménagement de la rue de la Gare
- 32 - Espace de sécurité et d'attente bus

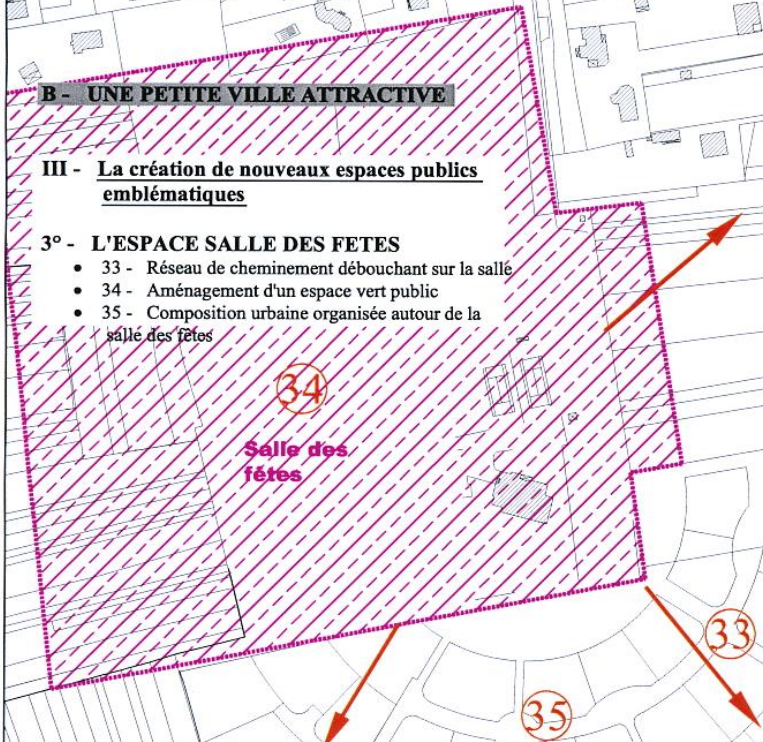


B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE

III - La création de nouveaux espaces publics emblématiques

3° - L'ESPACE SALLE DES FETES

- 33 - Réseau de cheminement débouchant sur la salle
- 34 - Aménagement d'un espace vert public
- 35 - Composition urbaine organisée autour de la salle des fêtes



IV - L'AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE

Mathay dispose de 4 entrées de ville principales :

- *L'entrée Sud par la R.D. 437*
- *L'entrée Nord-Ouest depuis Voujeaucourt par la R.D. 438*
- *L'entrée Nord Est depuis Mandeuze par la R.D. 437*
- *L'entrée Nord depuis Valentigney par la R.D. 483*

L'entrée Nord-Est par la R.D. 437 traverse des espaces partiellement inondables. Des aménagements paysagers et urbanistiques de la voirie et de ses abords seront préconisés, à défaut d'urbanisation proscrite par le PPRI.

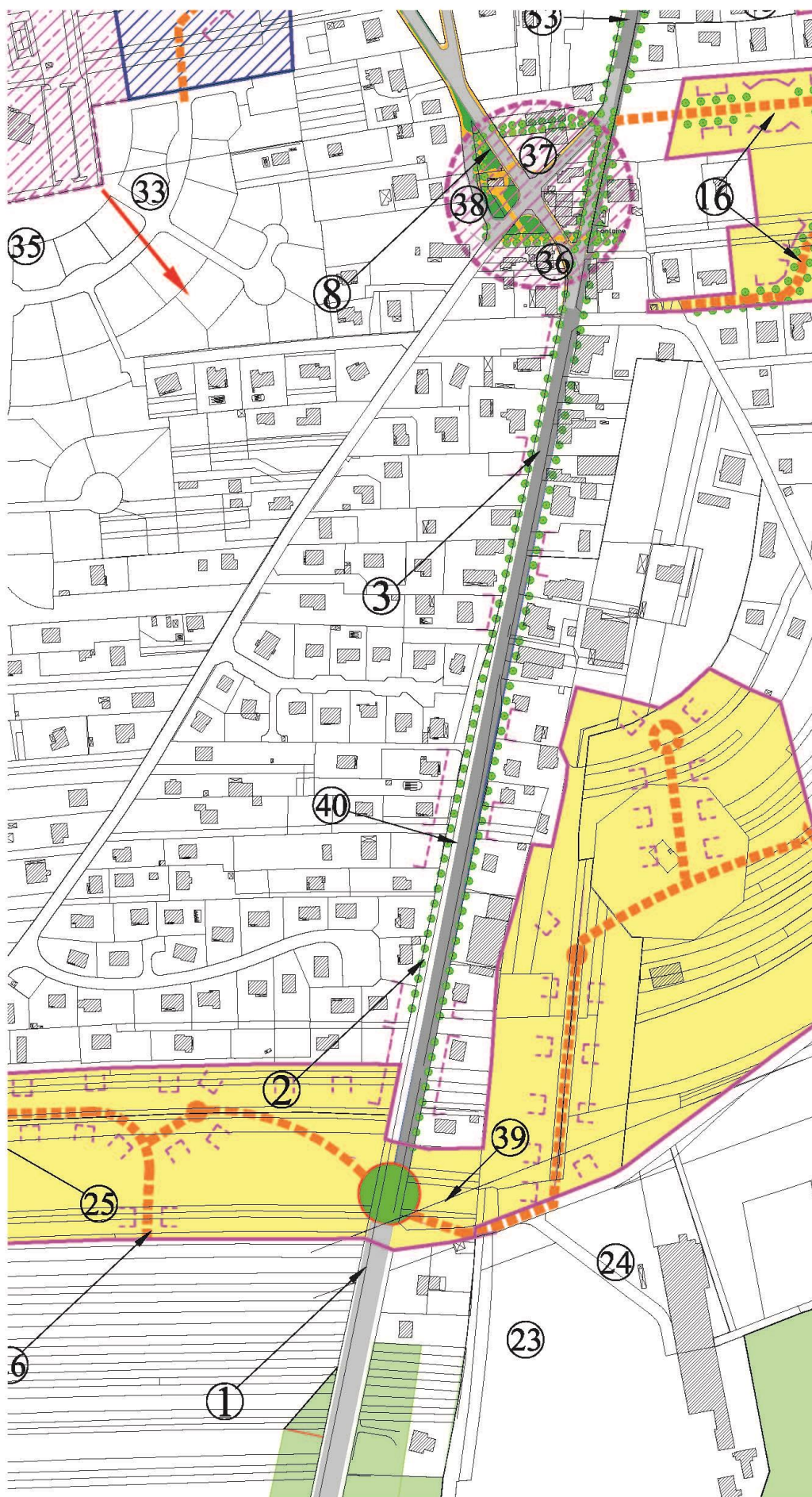
Pour ce qui est des 3 autres entrées de ville, des aménagements et une urbanisation plus conséquente pourront être prévus.

L'entrée Sud par la R.D. 437

Le centre actif s'étant déplacé le long de cet axe, il concerne implicitement l'entrée Sud.

Aussi, 3 grandes orientations d'aménagement seront à prévoir :

- *L'aménagement de l'entrée en boulevard urbain (évoqué précédemment)*
- *La densification et la reconstitution progressive d'un front urbain*
Sur les rares parcelles encore libres, il conviendra de prévoir des constructions en rapport avec l'avenue, dessinant et affichant leurs façades principales de telle manière à produire une continuité et un corset de rue. Sur les constructions existantes, de futures extensions seront possibles en respectant cet esprit.

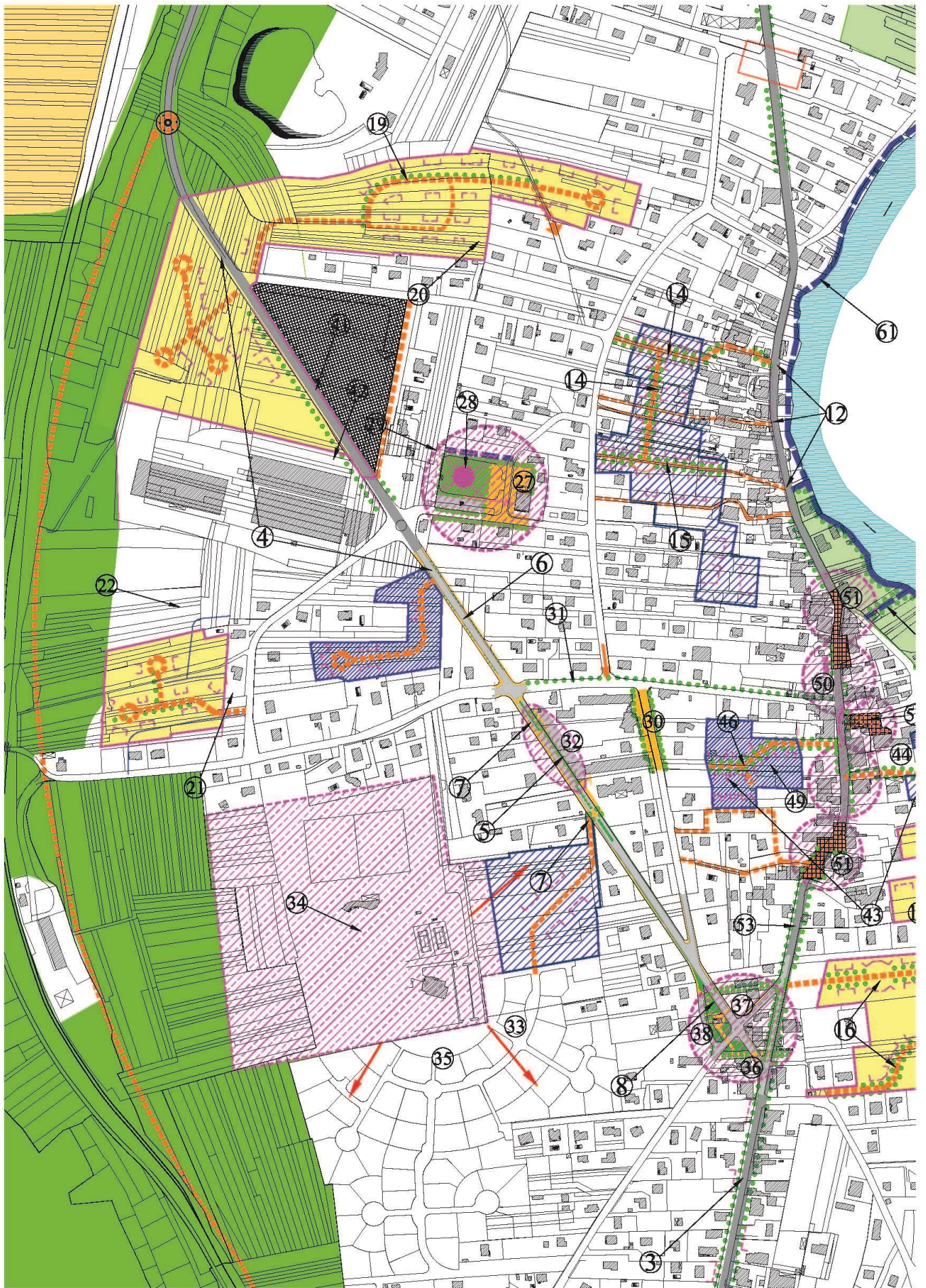


L'entrée Nord Ouest par la R.D. 438

Cette entrée qui aura aussi à terme une vocation commerciale, sera pensée avec une densification du bâti à associer avec la zone commerciale projetée.

Les grandes actions pourraient être :

- *Traiter l'entrée en avenue (évoqué précédemment)*
- *Prévoir de futures constructions en alignement avec des volumétries assez importantes (les maisons individuelles seraient à éviter)*
- *Aménager les accès à ces futures implantations sur l'arrière (pour ne pas multiplier les accès par la R.D, et profiter de ces accès pour désenclaver les tènements pouvant dès lors être urbanisés*



L'entrée Nord Est depuis Mandeure par la RD 437 et **l'entrée Nord Ouest depuis Valentigney par la RD 483**

Ces deux entrées seront à traiter par des aménagements urbains d'avenue cités préalablement en liaison avec la réalisation du shunt. En effet après sa réalisation, les RD 483 et 437 seront classées partiellement dans le domaine communal :

- *La RD 483 depuis sa jonction avec la RD 437 jusqu'à son raccordement sur l'échangeur du shunt situé au nord*
- *La RD 437 depuis le pont de Mandeure, jusqu'au carrefour RD 437 / RD 438*

En complément des futurs travaux liés au shunt et à son raccordement avec les RD 437 et RD 483 , ces deux dernières voies pourront être aménagées en boulevards urbains : calibrage des voies, contre allées et pistes cyclables pour assurer l'accroche avec celles prévues par la CAPM, plantations, etc..

Restructuration de l'accès à la zone d'activités des Ansanges pour améliorer sa perception, et aménagement de l'ensemble des carrefours et plus particulièrement celui entre la R.D 437 et la R.D. 483, viendront compléter ce dispositif.

A ces échéances, un réseau cyclable sera mis en place pour compléter, en particulier sur les RD 437 et 438, le réseau structurant d'agglomération (mis en place par la CAPM, tel que défini par le conseil de communauté du 16 décembre 2001, dans le cadre du PDU) facilitant ainsi aux cyclistes l'accès vers le haut Doubs.

B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE

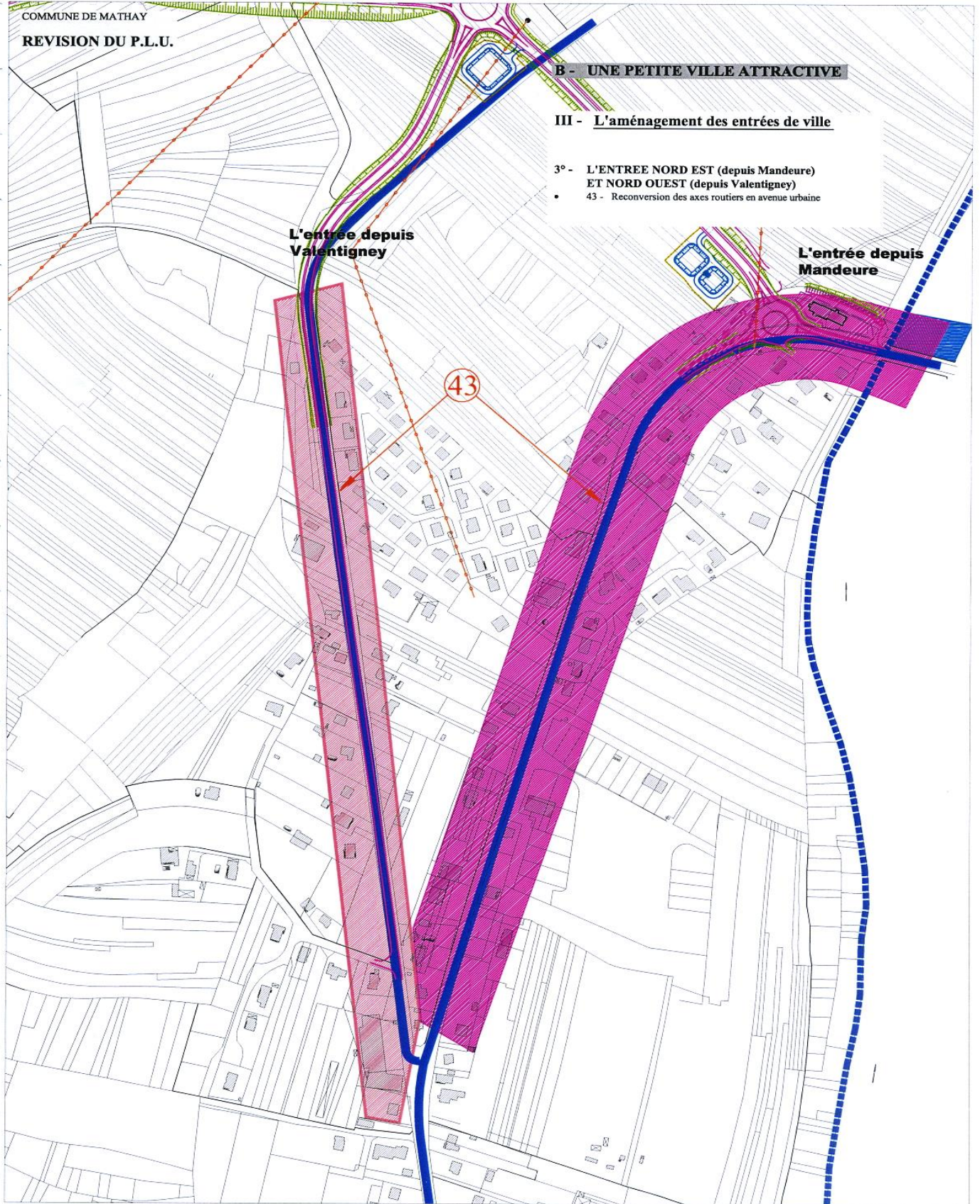
III - L'aménagement des entrées de ville

- 3° - L'ENTREE NORD EST (depuis Mandeure)
ET NORD OUEST (depuis Valentigney)
- 43 - Reconversion des axes routiers en avenue urbaine

L'entrée depuis
Valentigney

L'entrée depuis
Mandeure

43



B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE

LES ACTIONS DE DENSIFICATION DU TISSU URBAIN OUVRANT DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT

Les zones encore constructibles couvrent divers sites, s'inscrivant soit entre des secteurs bâtis, soit prolongeant ces derniers en leur conférant davantage d'épaisseur par rapport aux principaux axes urbains existants.

Le relief, la rivière, les contraintes de toutes natures listées dans le rapport de présentation, et les infrastructures limitent assez fortement les sites potentiels d'extension.

La vocation de ces zones est l'habitat de manière quasi exclusive, en raison de leur proximité avec le centre urbain multifonctionnel.

Seuls quelques petits commerces, services ou équipements publics de proximité pourront y être accueillis.

L'objectif demeure l'accueil de l'habitat dans des secteurs calmes et aérés, dont les liaisons fonctionnelles avec le centre seront renforcées.

L'habitat, en maison individuelle, maison de ville ou bâti groupé, y sera de type diffus à semi-continu.

Cependant, ces caractéristiques n'excluent pas une certaine densification, en évitant le « tout » pavillonnaire, dans le but de répondre aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Montbéliard, en proposant une mixité et une typologie différente en terme d'habitat, et en terme d'équilibre au niveau des logements sociaux.

Ainsi, les zones AU joignant le secteur ancien du village Ua, et à proximité des services et équipements publics, viseront à accueillir une densité de cœur de bourg (de 35 à 65 logements à l'hectare).

Les zones AU aux lieux-dits « Sur le Tertre », « Sous la Couleuse », « Les Barlots », et « L'Essarte », qui s'apparentent à des opérations de renouvellement urbain, viseront à accueillir une densité de 35 à 50 logements à l'hectare.

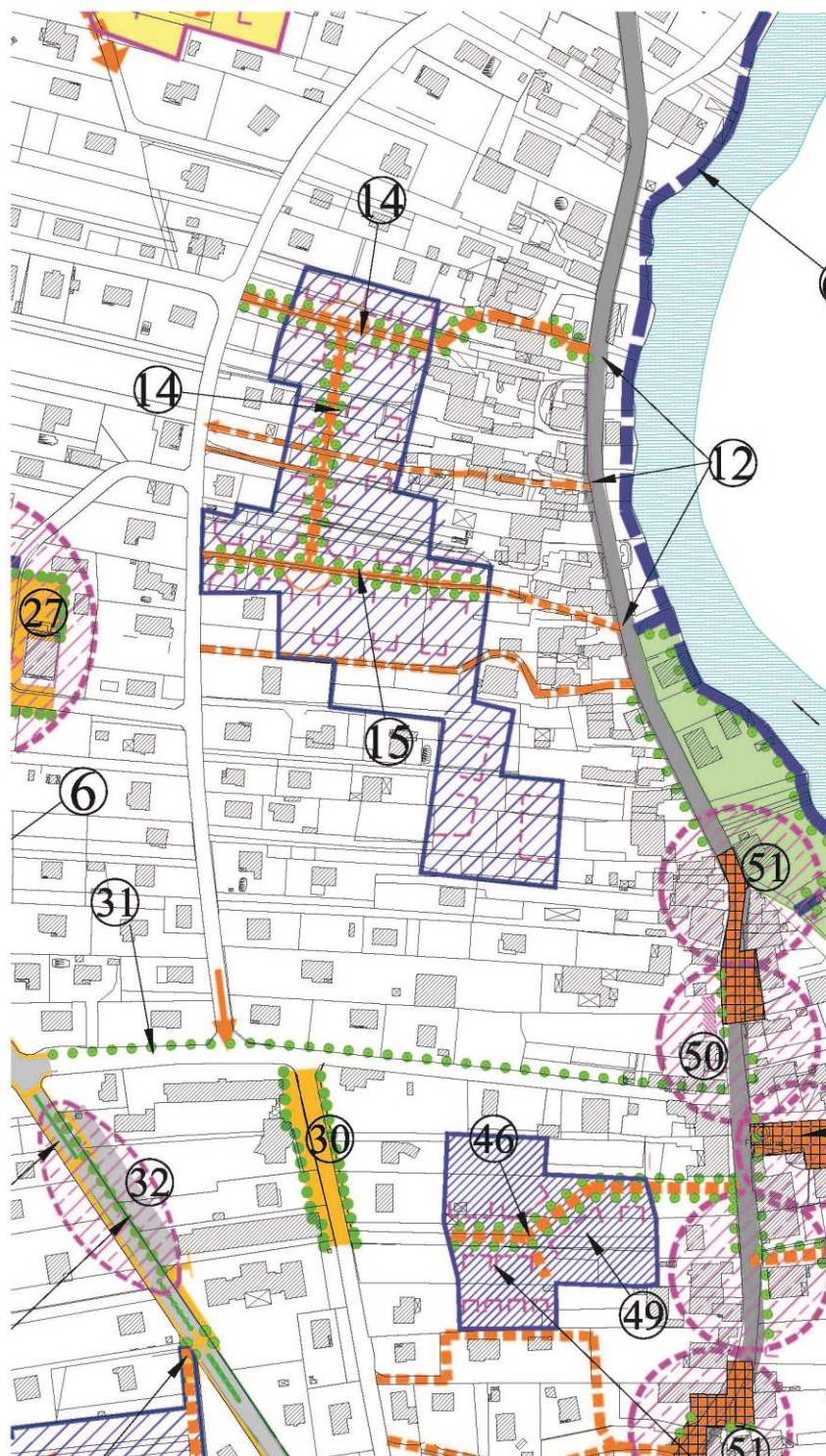
Les zones AU, aux lieux-dits « Les Varoilles », « Les Champs de l'Epine », « Les Courbes Champs », qui constituent des extensions urbaines, viseront à accueillir une densité de 20 à 40 logements.

La zone AU, lieudit « Champs sous la Vie », qui s'apparente à du renouvellement urbain, visera à accueillir une densité de 20 à 40 logements, compte tenu de son environnement et de sa situation spécifiques.

En outre, pour toutes ces zones, il est rappelé l'objectif du SCOT d'accueillir un pourcentage de 15 à 20 % de logements sociaux sur les logements créés.

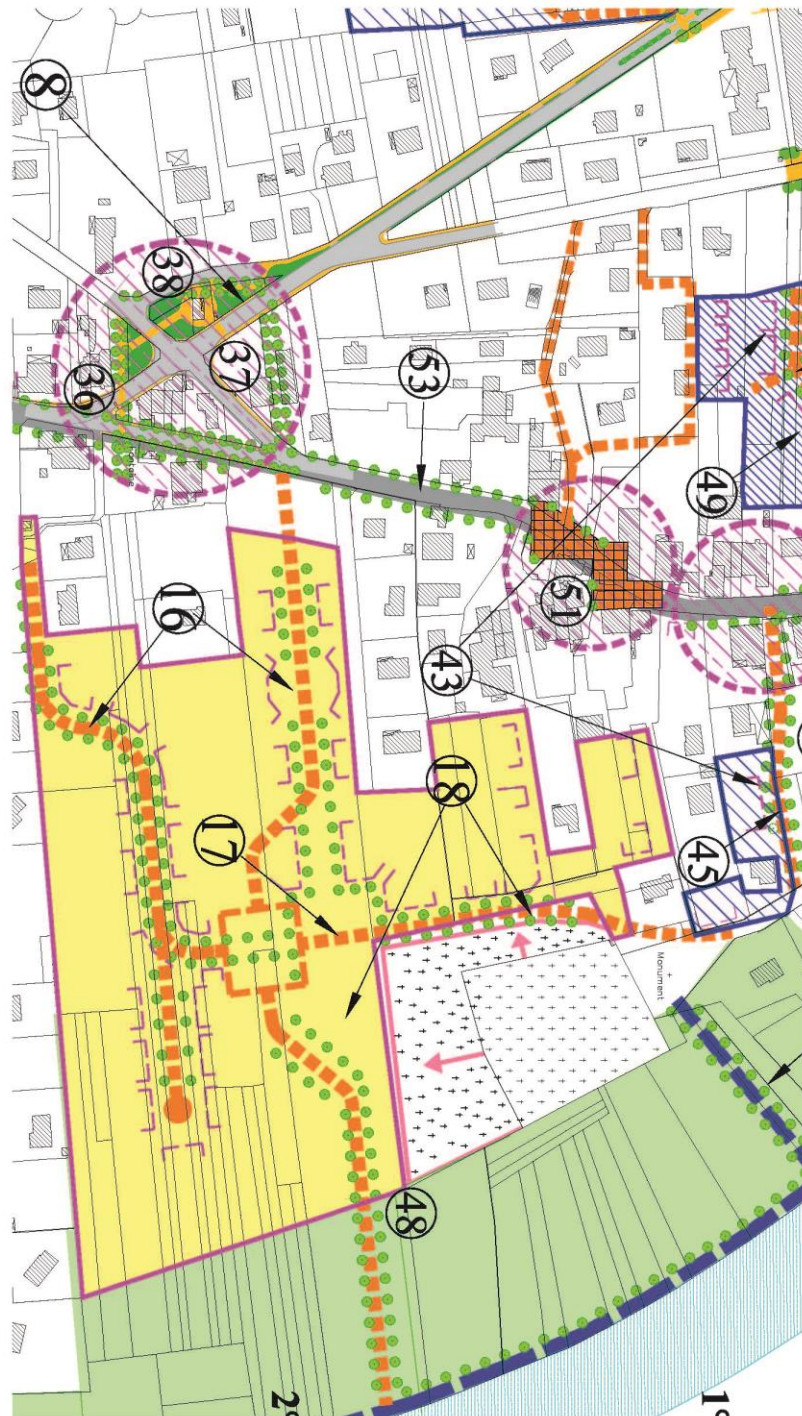
Le Village , entre rue St Paul, rue de l'Europe et Grande Rue

Un espace important composé d'un parcellaire en lanières fera l'objet d'une urbanisation d'ensemble. Afin d'éviter des implantations construites au coup par coup, une logique de trame viaire sera organisée pour assurer le futur développement de ce secteur. L'aménagement d'une ou de voies permettra de désenclaver cet espace et se raccorder à ses 2 extrémités sur la Rue Saint Paul. D'autres voies semi piétonnes permettront le raccordement au centre bourg et le dessin progressif d'îlots facilitera la densification du centre. Les futures constructions prendront en compte ce schéma viaire pour s'organiser le long des voies.



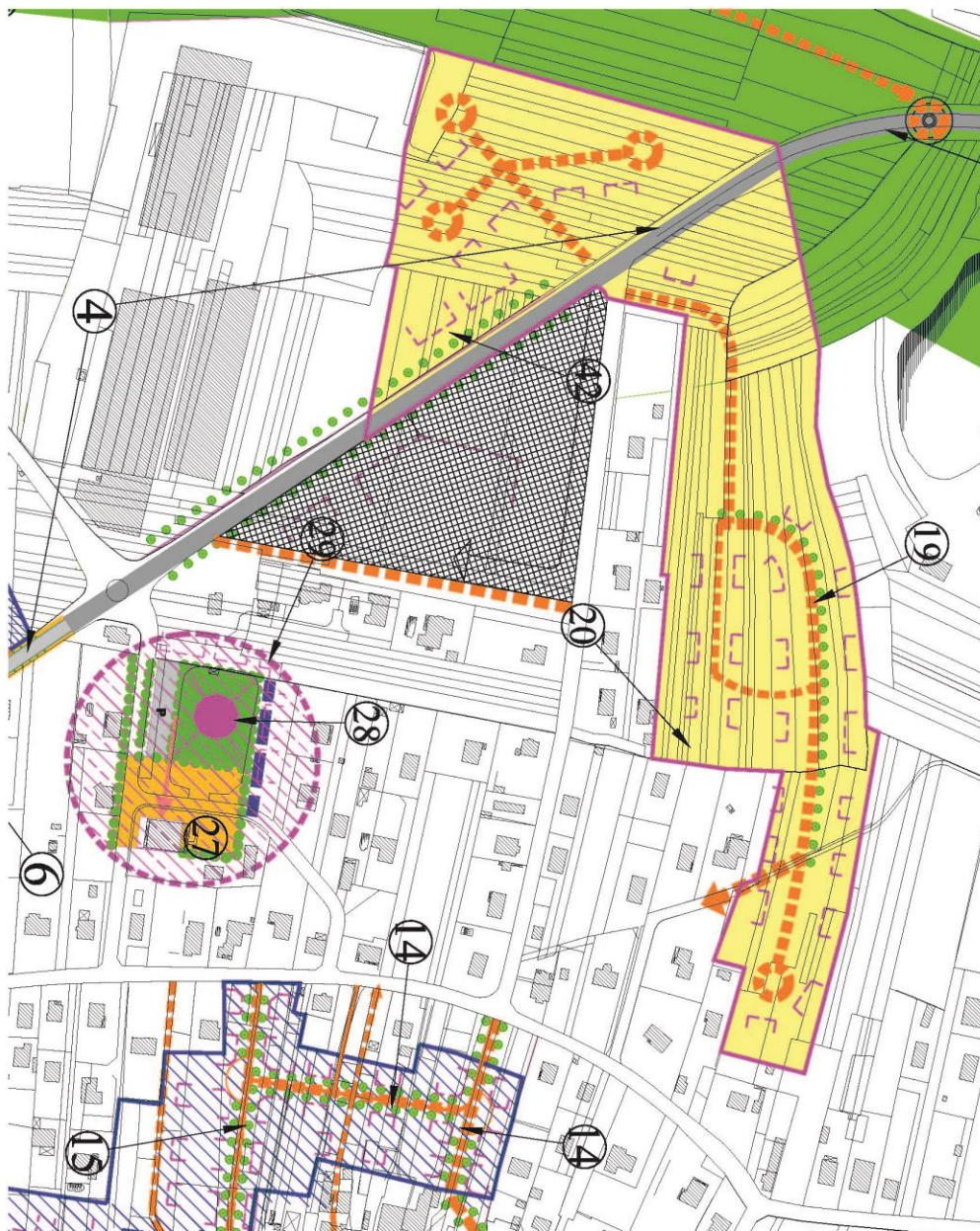
Aux Champs sous la vie , entre Doubs et Grande rue

Un vaste site entre centre bourg et Doubs reste aujourd'hui disponible et n'est pas touché par l'inondabilité de la rivière. Dans la même logique, une trame viaire constituée de voies se raccordant aux rues du barrage et du cimetière, permettrait à ce secteur de se raccrocher au centre et à la Grande Rue (RD 437) devenue voie communale. Une densification le long de ces voies serait à préconiser avec aménagement de petits espaces publics à la croisée des voies à créer. Un raccordement aux berges du Doubs serait réalisé par un cheminement piéton en barreaux.



Le Tertre et Sous la Couleuse au nord de la commune

En prolongement de l'impasse du Clair Soleil, les arrières du tissu pavillonnaire existant pourront se densifier le long d'une voie à créer entre la rue St Paul et la rue du Tertre. Les futures constructions pourront s'ériger le long de cette voie en respectant un certain ordonnancement. De plus, compte tenu du projet de déviation de la RD 438, des protections phoniques seront mises en place à l'initiative de ou des aménageurs de la voirie ou des lotissements concernés, en fonction du positionnement des projets dans le temps.



Les Barlots , les Varoilles à l'Ouest de la commune

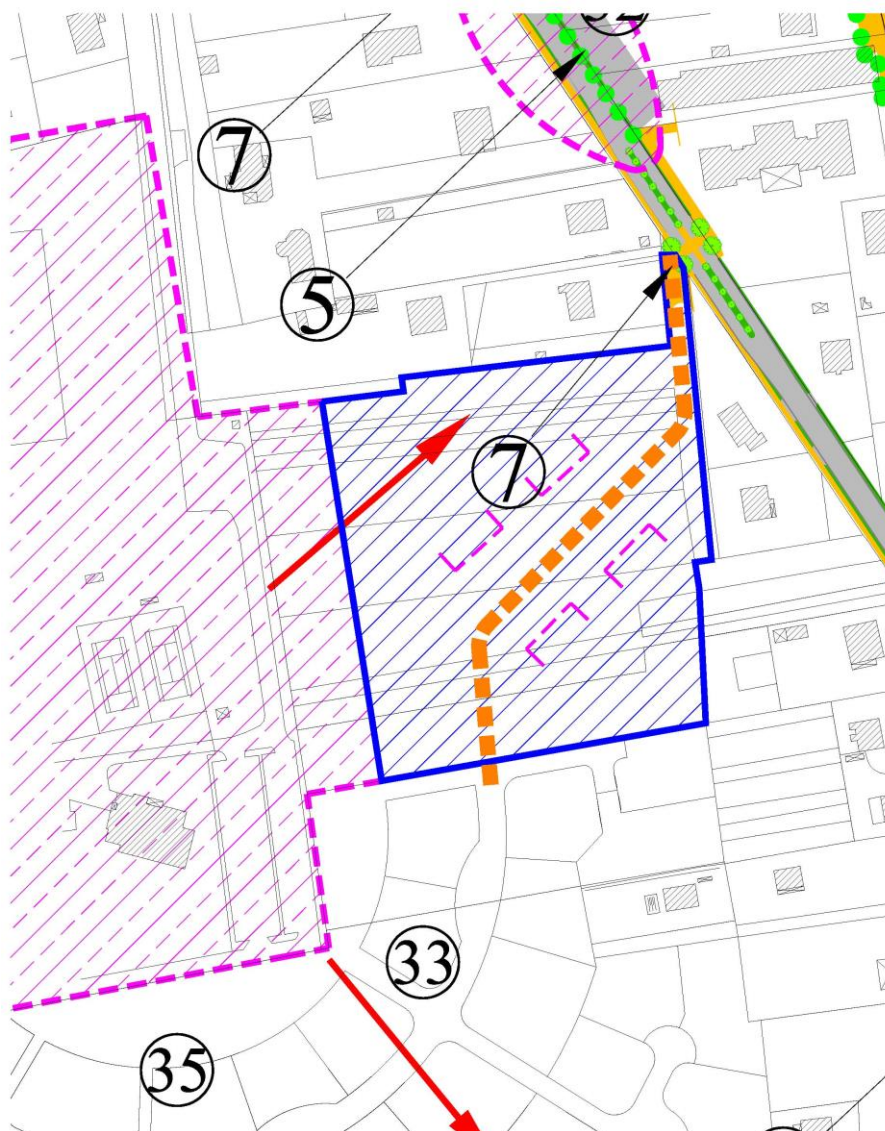
A plus long terme, un vaste espace pourrait être urbanisé dans une logique similaire sur le secteur Ouest de la Rue des Barlots. La nécessité d'adopter un plan d'ensemble reste incontournable afin d'éviter une urbanisation sauvage. L'apport d'une trame viaire assurant des liaisons entre les différentes voiries existantes constituera le squelette de cette future urbanisation. Ainsi une voie se raccordant sur la Rue des Barlots pourra distribuer l'ensemble des futures constructions, avec possibilité d'une jonction sur la Rue de la Gare. De plus, compte tenu du projet de déviation de la RD 438, des protections phoniques seront mises en place à l'initiative de ou des aménageurs de la voirie ou des lotissements concernés, en fonction du positionnement des projets dans le temps.



L'Essarté à l'Ouest de la commune

A plus long terme, aussi, cette zone des Essartés sera développée après qu'un diagnostic archéologique ait été réalisé : Des fouilles complémentaires venant en complément si nécessaire.

Ce secteur permettrait de remplir l'espace situé entre la RD 438 à l'est, le bâti au nord, la salle des fêtes à l'ouest et le lotissement des longues raies au sud, auquel il serait rattaché par la voie en attente, avec jonction au domaine scolaire au nord par un barreau piéton rattaché à la RD 438



Les Courbes Champs et Champs de l'Épine au Sud de la commune

A terme, les terrains partiellement mités longeant la R.D. 437 (Avenue Charles De Gaulle) seront urbanisés partiellement afin de préserver ce paysage de plaine qui assure une coupure verte entre l'agglomération de Pont de Roide et celle de Montbéliard, une urbanisation douce sera réalisée avec un tissu particulièrement aéré ainsi qu'un aménagement paysager de la plaine. De plus, compte tenu du projet de déviation de la RD 438, des protections phoniques seront mises en place à l'initiative de ou des aménageurs de la voirie ou des lotissements concernés, en fonction du positionnement des projets dans le temps.

D'autre part, entre les sablières, la RD 437 et la rue des Aviateurs, un secteur d'habitat sera développé s'adossant et s'organisant essentiellement en appui sur cette dernière voirie.

La partie plus au sud de cette zone, bien que classée pour partie en zone d'extension du bâti, ne sera pas constructible à l'échéance du PLU, et pourra de ce fait contribuer plus longtemps au maintien des activités agricoles dans ce secteur, répondre à sa vocation d'entrée verte de la CAPM, et assurer plus confortablement sa fonction, bien que restreinte, de corridor écologique.



C - UN NOUVEAU CENTRE ACTIF UN CENTRE ANCIEN PATRIMONIAL

La reconquête du centre ancien sera envisagée selon 2 orientations majeures

I - LA DENSIFICATION ET LA RECOMPOSITION DU CENTRE ANCIEN

Afin de renforcer la centralité de Mathay, la mise en place progressive d'un schéma viaire serait à prévoir. Ainsi, différentes voies tertiaires pourraient être créées :

- **Une nouvelle voie entre la Grande Rue et la Rue du Cimetière**
- **Une future voie en continuité de la Rue du Cimetière se reliant à la Grande Rue et à la rue du barrage au travers d'un futur lotissement**
- **Une autre voie entre la Grande Rue et la Rue Pergaud**

L'accroche des berges du Doubs à ce nouveau schéma viaire : Le Doubs en tant qu'élément de structuration et d'agrément doit nécessairement être rattaché et intégré au centre.

4 points d'accroche paraissent nécessaires :

- **Le premier contigu au cimetière**
Cette liaison facilitera l'accès à la rivière par le futur lotissement
- **2 autres par les chemins communaux existants**
Leur aménagement permettra son ouverture sur le centre. La rivière fera dès lors partie intégrante du centre.
- **Un dernier à l'arrière du restaurant du Vieux Puits**
Ce cheminement facilitera l'accès au Doubs pour le tronçon Nord et permettra un bouclage.

Les densifications induites : L'intérêt de créer un nouveau maillage se traduit

- **Par une meilleure structuration**
- **Par un nouvel équilibre et une unité retrouvée**

Mais le principal intérêt est sans doute les densifications possibles induites par ce nouveau maillage, qui pourraient se faire au travers :

- **De petits collectifs**
- **Des maisons de village accolées**
- **De pavillonnaire jumelé**

Les futures constructions devront épouser les voies à créer afin de dessiner les nouvelles rues du centre.

II - L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE

Après l'aménagement de la Place de l'Eglise, un traitement de l'ensemble des espaces du centre serait à projeter. Il intégrera les actions suivantes :

- **La Grande Rue et la rue de l'Europe demeurent la colonne vertébrale du centre**
- **Leur aménagement constitue le fil conducteur de l'axe de développement escompté.**
- **L'aménagement sera décrit par fragments dont les grandes lignes seront :**
 - * **Calibrage de la bande de roulement** (passage à 6 m maxi.)
 - * **Contre allées et plantations**
 - * **Pour marquer certains lieux, la voirie doit pouvoir s'effacer dans l'aménagement**
- **L'aménagement d'une porte pour marquer l'entrée au centre** (entre l'auberge du Vieux Puits et la pharmacie). Afin de créer cet effet de porte, les actions pourraient être :
 - * **Préciser les véritables dimensions de cette porte**
 - * **Requalifier fortement l'espace public et privé en développant des aménagements très qualitatifs**
 - * **Intégrer les espaces privés dans l'aménagement et inciter les riverains à y participer**
- **Un micro pôle d'attraction à révéler entre poste et fontaine**
Cet espace (sans intégrer la poste) constitue pour partie un vide de désunification. L'intérêt d'intégrer la poste dans son aménagement réside dans la continuité et dans l'homogénéité à retrouver, entre l'espace préalablement décrit et le secteur de l'Eglise. Avec la pharmacie, cet espace demeure un petit pôle d'attraction pour le centre. 2 actions le confirmeront :
 - * **Les abords de la poste et la voirie à repenser en termes d'espace public**
 - * **La prise en compte d'éléments patrimoniaux dans l'aménagement et la dissimulation d'incongruités bâties.**
- **Un lien paysager très fort sous forme de coulée verte entre la Place de l'Eglise et la porte Sud** Afin de redonner unité et cohésion à l'ensemble du centre bourg, des actions sur cette séquence concerneront :
 - * **L'aménagement d'un mail planté**
 - * **La structuration de la voie et la création de contre allées**
 - * **La mise en valeur d'un patrimoine aujourd'hui ignoré**
- **Le marquage de l'autre porte en direction du petit centre actif**

Etant donné sa configuration, il s'agit de recomposer cet espace, telle une place de village, qui préfigurerait de l'autre porte d'accès au centre ancien (espace pharmacie étudié préalablement)

Dès lors les actions pourraient être :

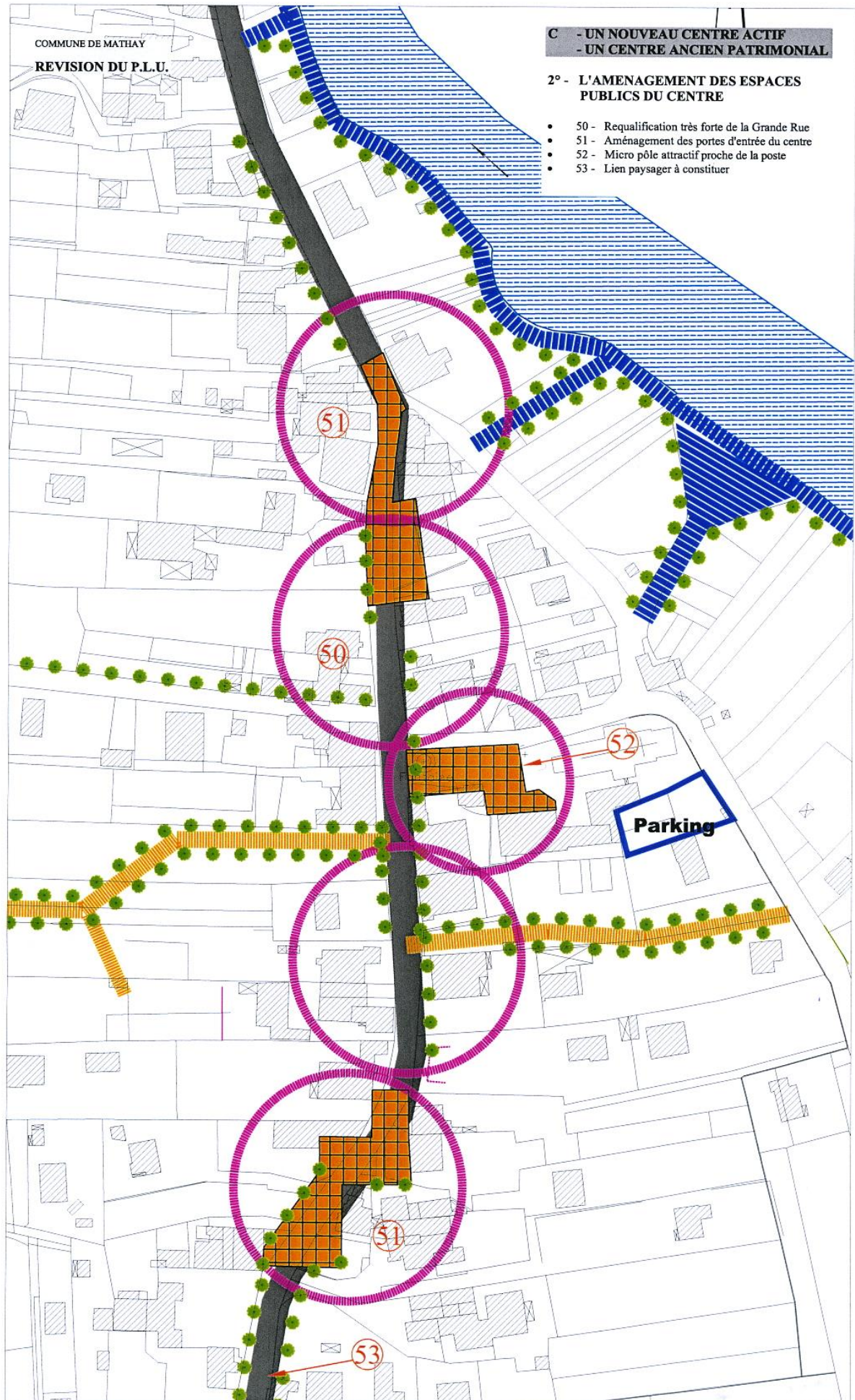
- * **Un espace à reconquérir en placette d'entrée au centre**
- * **Un petit fragment de rue à raccrocher à cette placette**

COMMUNE DE MATHAY
REVISION DU P.L.U.

C - UN NOUVEAU CENTRE ACTIF
- UN CENTRE ANCIEN PATRIMONIAL

2° - L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE

- 50 - Requalification très forte de la Grande Rue
- 51 - Aménagement des portes d'entrée du centre
- 52 - Micro pôle attractif proche de la poste
- 53 - Lien paysager à constituer



D - UN DYNAMISME ECONOMIQUE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

I - LA CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DES HAUTS DE MATHAY

Devenue stratégique pour le développement économique de la C.A.P.M, la zone des Hauts de Mathay pourra accueillir un nombre important d'implantations. Dès lors, une zone d'activités à l'échelle de la C.A.P.M. pourra se créer sur le territoire de Mathay, au nord-ouest du village. La zone des Hauts de Mathay se positionnera de part et d'autre du futur shunt qui pourra relier directement le Sud de l'agglomération à l'autoroute.

Dès lors, sa situation se révélera particulièrement stratégique à plus d'un titre :

- *La zone d'activités sera immédiatement accessible depuis l'autoroute par le nouveau diffuseur via la RD 438*
- *Elle sera à la croisée d'axes routiers majeurs par le biais d'une interconnexion due au futur shunt (RD 438, RD 483, RD 437)*
- *La zone pourra jouer un rôle de vitrine pour le Sud de la C.A.P.M. ainsi qu'un équilibre avec Technoland situé à l'Ouest*
- *La zone sera un pôle d'attraction pour tout le bassin de vie de la vallée du Doubs jusqu'aux limites du Haut Doubs.*

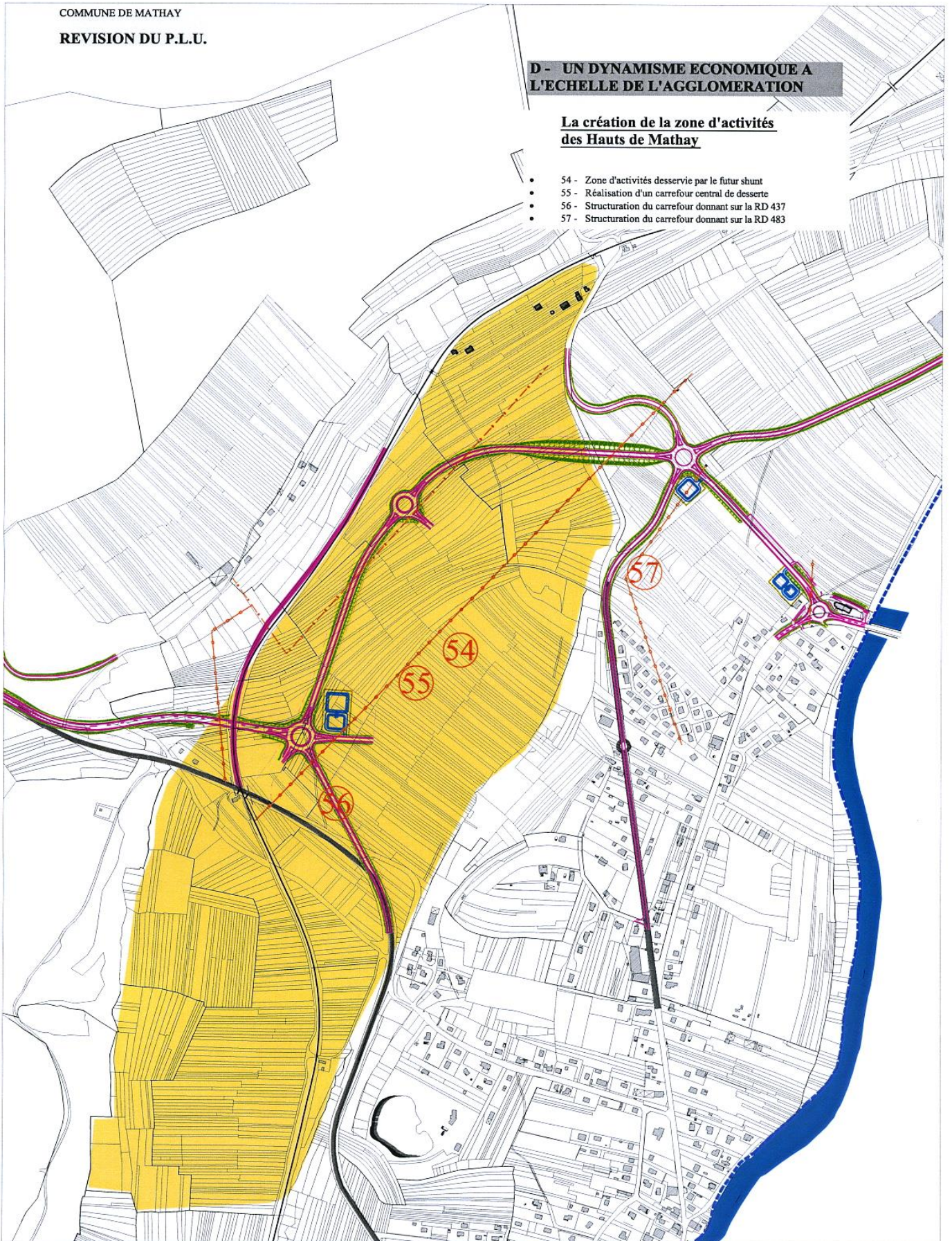
En fonction de cette position envieuse, des principes d'aménagement porteurs d'enjeux importants seront à prévoir :

- *Considérer le futur shunt comme la colonne vertébrale de la zone sans toutefois y permettre trop d'accès sauf par l'intermédiaire d'un carrefour central.*
- *Prôner un plan de composition harmonique privilégiant les espaces publics et les voiries ainsi qu'une certaine qualité architecturale et environnementale*
- *Distribuer en étoile l'ensemble de la zone de part et d'autre du shunt par le biais d'un carrefour central*
- *Dessiner une forme urbaine homogène par des continuités bâties, des alignements ainsi qu'un certain ordonnancement*
- *Développer une vitrine active le long du shunt*
- *Prévoir une gradation des implantations. Les plus qualitatives étant tournées vers le shunt, les grosses implantations ou à vocation industrielle pouvant être situées plus à l'arrière*
- *Aménager une ceinture verte autour de la zone afin d'établir un filtre avec la zone agglomérée de Mathay*

**D - UN DYNAMISME ECONOMIQUE A
L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION**

**La création de la zone d'activités
des Hauts de Mathay**

- 54 - Zone d'activités desservie par le futur shunt
- 55 - Réalisation d'un carrefour central de desserte
- 56 - Structuration du carrefour dominant sur la RD 437
- 57 - Structuration du carrefour dominant sur la RD 483



II - UNE FUTURE IMPLANTATION COMMERCIALE ET DE SERVICES EN INTERFACE ENTRE LA FUTURE ZONE D'ACTIVITES ET LA COMMUNE

Profitant de la position stratégique de son site, en entrée de ville par la RD 438, depuis l'autoroute et en interface entre la future zone d'activités des hauts de Mathay et le centre du village, le projet de future implantation commerciale et de services se réalisera au travers d'un projet urbain d'ensemble dont les grands principes seront :

- *Reconstituer un front urbain le long de la RD 438 afin d'affirmer l'entrée de ville et insérer un programme de logements à la future opération*
- *Ouvrir la future implantation commerciale de telle manière à créer une place d'entrée intégrant le stationnement*
- *Aménager le carrefour avec la rue du Tertre et y prévoir un accès pour la zone à aménager*
- *Requalifier fortement la RD 438 ainsi que la future place*
- *Prôner une certaine qualité architecturale pour le futur centre commercial*



E - LA CAMPAGNE AUX PORTES DE LA VILLE

I - LA MISE EN VALEUR DU SITE

*Le site intéressant de plaine encadré par les collines boisées à l'est et à l'ouest, sera à préserver, et à maintenir en espace naturel et accroché au village par des cheminements piétonniers. Sur l'autre côté, à l'Est les coteaux sont situés sur Mandeuire et demeurent relativement abrupts. Ils offrent un fond de perspective appréciable pour Mathay qui sera préservé, **au travers du projet « Natura 2000 ».***

II - LA REAPPROPRIATION DU DOUBS

Le Doubs a induit la forme étirée de la commune et en a fixé ses limites Est. La qualité paysagère et environnementale de la rivière est aujourd'hui ignorée du fait de l'absence de relation entre Doubs et tissu urbain. Ainsi la commune tourne le dos à son cours d'eau particulièrement au centre.

Afin de se réapproprier totalement la rivière (sans en subir bien entendu les nuisances lors d'inondation) les grandes actions d'aménagement seront :

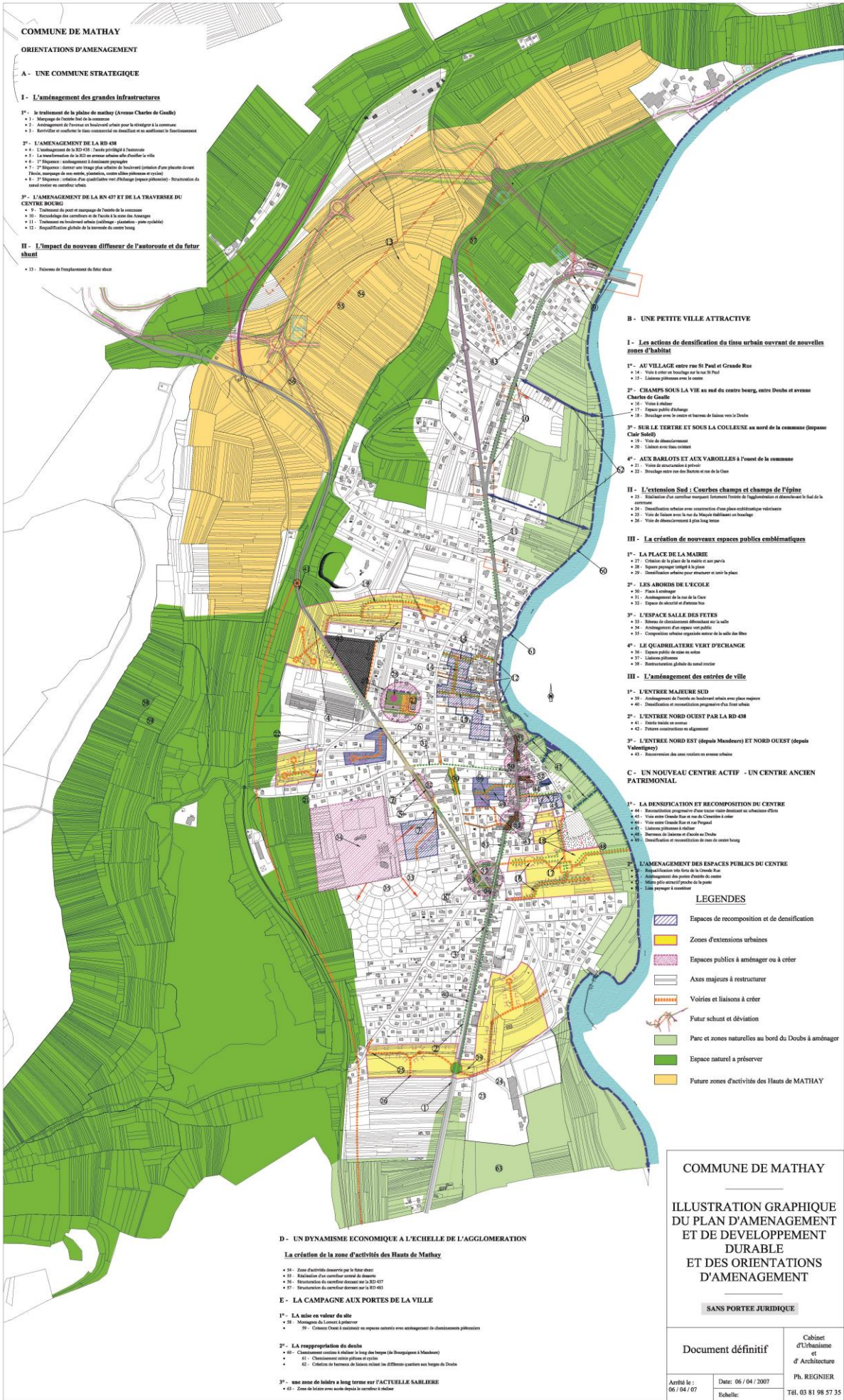
- *Création, autant que faire se peut, d'un cheminement « vert et bleu » continu sur l'ensemble des berges partant de Bourguignon pour rejoindre Mandeuire*
- *Le cheminement pourrait être mixte recevant piétons et cycles*
- *Réalisation de placettes aménagées ponctuellement le long du cheminement*
- *Création d'une multitude de barreaux piétonniers de liaison entre ce cheminement et les différents quartiers.*
 - Ils seront du Nord au Sud :*
 - *2 barreaux depuis la RD 437 au niveau de la zone des Ansanges*
 - *Un ensemble de 5 liaisons directes entre berges et centre du village donnant sur la Grande Rue, la Rue du Cul du Four et la Rue du Cimetière*
 - *La continuité de la rue à créer au droit du carrefour de la Rue du Maquis au travers du futur lotissement*
 - *La poursuite piétonnière des rues des Peupliers, du Barrage et des Aviateurs*

III - UNE ZONE DE LOISIRS A LONG TERME SUR L'ACTUELLE SABLIERE

En fin d'activité de la sablière, une transformation de ce site pourrait être bénéfique pour l'ensemble de la C.A.P.M. mais également pour toute la vallée du Doubs. En effet, l'aménagement d'un plan d'eau pour la baignade et la valorisation des berges et de l'ensemble du site pourrait devenir un 2° pôle de loisirs complémentaire à Brognard.

Dans cette optique l'aménagement du carrefour sur la plaine s'avère incontournable afin de relier une aire de stationnement nécessaire à la zone de loisirs.





COMMUNE DE MATHAY
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE

I - L'aménagement des grandes infrastructures

- 1° - Le traitement de la plaine de Mathay (Avenue Charles de Gaulle)**
- 1.1. Miroirage de l'axe Sud de la commune
 - 1.2. Aménagement de l'entour en bois et vert afin de la réintégrer à la commune
 - 1.3. Rénovation et modernisation de la ligne commerciale et densification et amélioration de l'habitat existant
- 2° - L'AMENAGEMENT DE LA RD 438**
- 2.1. L'aménagement de la RD 438 : Tronçon privilégié à l'ouest
 - 2.2. La modernisation de la RD en amont afin de faciliter la ville
 - 2.3. 1° Séquence : aménagement à l'ouest de la ville
 - 2.4. 2° Séquence : donner une image plus urbaine de l'habitat existant d'une place devant l'école, aménagement de son entrée, plantation, création d'un parking en cycle
 - 2.5. 3° Séquence : création d'un quadrilatère vert d'échange (traverse principale) - Structuration du tissu existant en amont de la ville
- 3° - L'AMENAGEMENT DE LA RN 407 ET DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG**
- 3.1. Traitement du pont et aménagement de l'axe de la commune
 - 3.2. Rénovation des trottoirs et de l'axe à la zone des Ateliers
 - 3.3. Traitement du boulevard urbain (aménagement - plantation - voirie cyclable)
 - 3.4. Rénovation globale de la traverse du centre bourg

II - L'impact du nouveau diffuseur de l'autoroute et du futur aéroport

- 13 - Périmètre de l'implantation de l'axe direct

B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE

I - Les actions de densification du tissu urbain couvrant de nouvelles zones d'habitat

- 1° - AU VILLAGE entre rue St Paul et Grande Rue**
- 14. Voirie en terre ou bouillie sur la rue St Paul
 - 15. Création d'un espace public
- 2° - CHAMPS SOUS LA VIE au sud du centre bourg, entre Doubs et avenue Charles de Gaulle**
- 16. Voirie cyclable
 - 17. Espace public d'échange
 - 18. Bouillie entre le centre et l'axe de la rue de la Gare
- 3° - SUR LE TERRAIN ET SOUS LA COULEUSE au nord de la commune (impasse Clair Soleil)**
- 19. Voirie de desserte
 - 20. Lignes en terre existantes
- 4° - AUX BARLOTS ET AUX VAROILLES à l'ouest de la commune**
- 21. Voirie de desserte à prévoir
 - 22. Bouillie entre rue des Bâtons et rue de la Gare

II - L'extension Sud : Courbes champs et champs de l'église

- 23. Structuration de l'axe principal existant (traverse de l'agglomération et abriement le Sud de la commune)
- 24. Modernisation urbaine avec construction d'une plus grande voirie existante
- 25. Voirie de liaison avec la rue de la Gare (aménagement de bouillie)
- 26. Voirie de desserte à plus long terme

III - La création de nouveaux espaces publics emblématiques

- 1° - LA PLACE DE LA MAIRIE**
- 27. Création de la place de la mairie et son accès
 - 28. Espace paysager intégré à la place
 - 29. Structuration urbaine pour aménager et unir la place
- 2° - LES ABORDS DE L'ECOLE**
- 30. Plan de l'ouvrage
 - 31. Aménagement de la rue de la Gare
 - 32. Espace de sécurité et d'attente bus
- 3° - L'ESPACE SALLE DES FÊTES**
- 33. Structuration de l'axe principal existant au Sud
 - 34. Aménagement d'un espace vert public
 - 35. Compensations urbaines équivalentes au Sud de la ville
- 4° - LE QUADRILATÈRE VERT D'ÉCHANGE**
- 36. Espace public de rencontre
 - 37. Lignes principales
 - 38. Structuration globale du tissu existant

III - L'aménagement des entrées de ville

- 1° - L'ENTREE MAJURE SUD**
- 39. Aménagement de l'axe principal existant avec plus de largeur
 - 40. Densification et restructuration progressive d'un tissu urbain
- 2° - L'ENTREE NORD OUEST PAR LA RD 438**
- 41. Rénovation en terre
 - 42. Futurs constructions en alignement
- 3° - L'ENTREE NORD EST (depuis Mandeure) ET NORD OUEST (depuis Valentigney)**
- 43. Structuration des axes existants en amont de la ville

C - UN NOUVEAU CENTRE ACTIF - UN CENTRE ANCIEN PATRIMONIAL

- 1° - LA DENSIFICATION ET RECOMPOSITION DU CENTRE**
- 44. Requalification progressive d'une traverse existante avec un alignement plus structuré
 - 45. Voirie entre Doubs et rue de la Gare
 - 46. Voirie entre Grande Rue et rue de la Gare
 - 47. Lignes principales à réviser
 - 48. Rénovation de l'axe principal existant
 - 49. Densification et restructuration de l'axe de centre bourg

L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE

- 50. Requalification des axes de la Grande Rue
- 51. Aménagement des points d'entrée de la ville
- 52. Mise en valeur de l'axe principal existant
- 53. Lignes paysagères à compléter

LEGENDES

- Espaces de reconstitution et de densification
- Zones d'extensions urbaines
- Espaces publics à aménager ou à créer
- Axes majeurs à restructurer
- Voies et liaisons à créer
- Futur schéma et déviation
- Parc et zones naturelles au bord du Doubs à aménager
- Espace naturel à préserver
- Futures zones d'activités des Hauts de MATHAY

D - UN DYNAMISME ECONOMIQUE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

La création de la zone d'activités des Hauts de Mathay

- 54. Zone d'activités desservie par le futur aéroport
- 55. Rénovation d'un secteur existant de bureaux
- 56. Requalification du secteur existant sur la RD 437
- 57. Requalification du secteur existant sur la RD 403

E - LA CAMPAGNE AUX PORTES DE LA VILLE

- 1° - LA mise en valeur de site**
- 58. Montagne de Lemoine à préserver
 - 59. Centre Ouest à reconnecter avec l'habitat existant avec aménagement de chemins piétons
- 2° - LA reappropriation du doubs**
- 60. Conception d'un espace public de loisirs (de Bourgoignes à Mandeure)
 - 61. Cheminement existant piéton et cyclable
 - 62. Création de bords de Doubs reliant les différents quartiers aux berges du Doubs
- 3° - une zone de loisirs à long terme sur l'ACTUELLE SABLIERE**
- 63. Zone de loisirs avec accès depuis le centre à réviser

COMMUNE DE MATHAY

ILLUSTRATION GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SANS PORTEE JURIDIQUE

Document définitif

Arrêté le : 06 / 04 / 07 Date: 06 / 04 / 2007 Echelle:

Cabinet d'Urbanisme et d'Architecture Ph. REGNIER Tél. 03 81 98 57 35

F - ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « SECTEUR DE LA PRUSSE »

I - CONTEXTE

L'OAP « Secteur de la Prusse » est ajoutée au document d'orientations du PLU par la révision allégée n°1, procédure approuvée le 17 mai 2022.

Elle a vocation à cadrer l'évolution du site dans le cadre du passage de la zone VHU de l'entreprise de dépollution de véhicules hors d'usage d'une zone N vers une zone UXa.

II - L'OAP « SECTEUR DE LA PRUSSE »

Voir page suivante



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

PRINCIPES DE DESSERTE

□ Mettre en valeur d'entrée du site par un aménagement sécurisé et paysager

PRINCIPES PROGRAMMATIQUES

○ Prévoir un développement raisonné de l'entreprise existante, prenant en compte la question des nuisances pour la localisation de ses activités.

○ Permettre le maintien et l'évolution des constructions existantes

PRINCIPES PAYSAGERS

● Préserver la partie Ouest du site de toute construction, afin d'assurer un espace tampon avec la forêt

● Mener des actions de renaturation de l'ancienne zone UEc, prenant en compte les espèces exotiques envahissantes, une éventuelle pollution des sols et l'évacuation des déchets.

● Traiter la lisière sud du site par un aménagement paysager permettant de diminuer son impact visuel, par des palissades aux teintes neutres ainsi que la plantation, au devant de cette palissade, d'une haie d'espèces locales

● Traiter la lisière entre la zone d'activités et les maisons voisines par un écran végétal et/ou des dispositifs limitant les impacts sonores et visuels.

● Prendre en compte les perceptions visuelles du site :
 - depuis le sud, sur le chemin de la Prusse, vers le nord, afin de camoufler au mieux la palissade et améliorer la perception de la frange forestière ;
 - depuis la sortie de la forêt, au droit de l'entrée du site, afin de limiter l'impact visuel de l'entrée du site et favoriser les percées visuelles vers le grand paysage de la vallée du Doubs

CONTEXTE

○ Périmètre de l'OAP partagé entre une zone Ux, une zone UEc et une zone N

